

DISCUSSION DELIB 26

Le Maire : « Questions ou commentaires ? Madame COSTE. »

Madame COSTE : « Oui rapidement c'est une très, très bonne décision parce que c'est la reconnaissance d'une véritable alternative pédagogique dans la région en terme artistique. C'est un choix différent, c'est une pratique différente et c'est vrai que c'était une demande qui existait depuis longtemps. Alors je suis ravie que ça va s'appeler l'école des quatre arts. Pour autant il semble que pour l'instant cet accord ne porte que sur l'enseignement de la musique. Alors est-ce que ça veut dire qu'elle pourra s'étendre à la danse et au théâtre qui sont aussi pratiqués à Magnanville Jeunesse, première question. Et, deux petites remarques sur la question est-ce qu'il y aura toujours la possibilité de l'étalement de paiement qui se pratiquait avec Magnanville Jeunesse ? Et puis surtout, plus intéressant sûrement, on m'a précisé en commission que oui, mais que ça ne serait pas le cas, pas de copains, ça veut dire que cet arrangement peut aussi bénéficier à de nouveaux inscrits et pas seulement à la cinquantaine de mantais qui sont déjà inscrits à Magnanville Jeunesse mais à d'autres, ce n'est pas un numéro..... qui est établi, j'espère. »

Le Maire : « D'autres questions ou commentaires ? Madame DUMOULIN. »

Madame DUMOULIN : « Oui effectivement, donc il y a la convention pour certaines villes qui comprend la danse et le théâtre. Nous, à Mantes-la-Jolie on a du théâtre qui est proposé par le Théâtre du Mantois, on a de la musique qui est proposée dans d'autres lieux, aux ateliers Chopin, au CAC. Donc lors de la discussion que l'on a eue en Bureau Communautaire, on nous a simplement présenté le côté musical, effectivement l'ENM étant saturée en terme d'accueil et puis c'est vrai, comme vous l'avez signalé, c'est une alternative, c'est une autre façon d'enseigner effectivement. Donc c'est une démarche à laquelle la Ville est tout à fait inscrite dans un esprit communautaire de faire participer. Ce que je ne vous ai pas dit aussi c'est que la CAMY participait à hauteur de 275 €. Donc il y a vraiment un effort global et des villes et de la Communauté d'Agglomération. Donc pour l'instant, nous, on a souhaité simplement le faire sur la musique parce qu'on nous l'a présenté comme la musique. Voilà après on a appris que cela pouvait concerner aussi la danse et le théâtre, on propose déjà ce type d'activités dans nos structures, la porte n'est pas fermée. C'est vrai que pour l'instant on se limite à la musique telle qu'on nous l'avait présentée. La deuxième question, je me rappelle la dernière mais j'ai oublié la deuxième, Madame COSTE. »

Madame COSTE : « L'étalement dans le règlement, c'était une mensualisation. »

Madame DUMOULIN : « Oui, il faut savoir que ce n'est pas nous qui encaisserons. On fait une préinscription, rien ne change, les anciens inscrits vont recevoir un courrier de la Ville précisant les modalités mais c'est simplement un accord. Après sur la dernière question savoir s'il y a un quota, on n'imagine pas non plus avoir un afflux énorme d'élèves, c'est aussi 650 €, c'est aussi une somme importante. On n'a pas complètement statué, on se limite à 50 élèves, non, déjà il faut voir si les anciens se réinscrivent, en tout cas, pour les nouveaux, c'est tout à fait assuré, après on verra, je n'ai pas de réponse précise et définitive, on adaptera

en fonction, c'est comme les finances de la Ville aussi, à intervenir alors après, c'est ma réponse voilà. »

Le Maire : « Bien, merci Madame DUMOULIN. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »